



Assistance à maîtrise d'ouvrage et encadrement de chantiers école de formation à la construction en pierre sèche

Date d'envoi : 15/10/2026

La présente consultation est un marché public passé par procédure adaptée, selon le code de la commande publique.

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le **Parc naturel régional Corbieres-Fenouillèdes** souhaite développer des actions de sensibilisation, de transmission et de formation aux techniques de construction et de restauration en pierre sèche.

À ce titre, le Parc souhaite organiser **quatre chantiers école de trois jours**, destinés à un maximum de 12 participants par stage et encadrés par deux formateurs.

Afin de préparer et d'assurer ces chantiers école dans les meilleures conditions, le Parc souhaite également bénéficier d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage portant notamment sur l'identification, l'analyse et la sélection des sites susceptibles d'accueillir les chantiers-écoles et le suivi de la préparation des chantiers**

La présente consultation porte donc sur deux types de prestations :

- Une mission d'**assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation des chantiers-écoles** ;
- L'encadrement de quatre chantiers école de trois jours **aux techniques de construction en pierre sèche**.

2. OBJET DE LA PRESTATION

La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire chargé d'assurer une **mission globale d'accompagnement**, comprenant :

1. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la sélection des chantiers-écoles et leur préparation ;
2. L'encadrement pédagogique et technique de quatre chantiers école de formation à la construction en pierre sèche.

Le titulaire sera l'**interlocuteur unique du Parc** pendant toute la durée de la mission.

3. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA MISSION

La mission se déroulera en plusieurs phases.

Phase 1 – Assistance à maîtrise d'ouvrage, sélection des chantiers et conseil à la préparation des chantiers

Le titulaire accompagnera le Parc dans l'identification et la sélection des sites susceptibles d'accueillir les quatre chantiers-écoles, conseillera et suivra les communes dans leur préparation des chantiers.

Phase 2 – Organisation et encadrement des chantiers école

Le titulaire organisera et coordonnera quatre chantiers de trois jours, chacun encadré par deux formateurs.

4. MONTANT DU MARCHÉ

Le montant maximum du présent marché est fixé à :

11 600 € TTC (phase 1 et 2) maximum

5. PHASE 1 – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

➤ 5.1- Identification des chantiers-écoles

Le titulaire accompagnera le Parc dans la sélection de sites proposés par les communes du PNR (dans le cadre d'un Appel à candidature) et présentant un intérêt pour l'organisation de ces chantiers école.

Il devra notamment :

- Proposer des critères de sélection des sites ;
- Participer à 1 ou 2 visite technique de terrain, des sites sur les communes candidates (maximum 9 sites visités)
- Analyser la faisabilité technique des travaux ;
- Apprécier l'intérêt patrimonial et paysager des sites ;
- Évaluer l'intérêt pédagogique des chantiers ;
- Apprécier le volume de travaux réalisable en trois journées ;
- Identifier les contraintes d'accès ;
- Identifier les besoins en matériaux ;
- Vérifier la disponibilité et les caractéristiques des pierres ;
- Identifier les éventuelles contraintes techniques, réglementaires ou foncières ;
- Apprécier les conditions de sécurité ;
- Proposer, lorsque nécessaire, des adaptations du chantier afin de le rendre compatible avec une formation.
- Aider le PNR à pré sélectionner les sites les plus adaptés à la mise en place de ces chantiers en fournissant une fiche synthétique/chantier

Le candidat proposera la méthode de sélection des chantiers, l'organisation du suivi, et de la coordination des chantiers sur les 2 périodes où ils se tiendront.

➤ 5.2– Préparation des chantiers

Pour les quatre chantiers retenus, le titulaire assurera la préparation de l'intervention.

Cette préparation devra notamment comprendre :

- La définition des objectifs pédagogiques, préparation d'une intervention en salle, sensibilisation au sujet
- La définition des travaux à réaliser ;
- La préparation du chantier avec le PNR et les communes
- La réponse aux questions des communes
- La coordination avec le propriétaire ou gestionnaire du site ;
- La coordination avec le Parc.

Le titulaire proposera au Parc un déroulé prévisionnel pour chaque stage.

6. PHASE 2 – ORGANISATION DES QUATRE STAGES

Les chantiers se dérouleront suivant le rythme suivant : 2 chantiers sur le 2eme trimestre 2027, 2 autres sur le 3eme trimestre 2027. 2 chantiers auront sur les secteurs Pyrénées audoises et Limouxin et 2 autres sur les Corbieres et Agly-Fenouillèdes.

Le titulaire assurera l'organisation et la coordination de quatre stages de formation.

Chantier	Lieu	Dates prévisionnelles
Chantier-école n°1	[A definir]	[2eme trimestre 2027]
Chantier-école n°2	[A definir]	[2eme trimestre 2027]
Chantier-école n°3	[A définir]	[3eme trimestre 2027]
Chantier-école n°4	[A définir]	[3eme trimestre 2027]

Chaque stage aura les caractéristiques suivantes :

- Durée : **3 jours** ;
- Participants : **12 personnes maximum** ;
- Encadrement : **2 formateurs qualifiés** ;
- Formation essentiellement pratique ;
- Réalisation de travaux sur un mur de soutènement en pierre sèche.

Les dates et lieux seront fixées au minimum 1 mois avant le début du stage et pourront être ajustés en concertation avec le Parc.

7. CONTENU DES FORMATIONS

Les formations auront pour objectif de permettre aux participants d'acquérir une première expérience pratique de la construction en pierre sèche à un public de débutant essentiellement

- A l'issue de la formation, les participant seront capables de :
- Appliquer les principes de construction en pierre sèche ;
- Reconnaître et sélectionner des pierres adaptées à un ouvrage ;
- Préparer un chantier
- Mettre en œuvre les différentes techniques de pose ;
- Construire les différentes parties de l'ouvrage ;
- Assurer l'entretien courant des ouvrages en pierre sèche ;

La formation devra privilégier une approche pratique et participative.

8. ENCADREMENT PAR DEUX FORMATEURS

Chaque stage devra être encadré par **deux formateurs qualifiés et expérimentés en construction en pierre sèche**.

Le titulaire sera responsable de leur mobilisation et de leur coordination.

Le candidat précisera dans son offre :

- Le nom du ou des formateurs susceptibles d'intervenir ;
- Leurs qualifications ;
- Leurs expériences ;
- Leurs références en matière de construction en pierre sèche ;
- Leur expérience éventuelle en matière de formation.

Le titulaire pourra modifier les intervenants prévus en cours d'exécution, sous réserve de proposer des personnes présentant des compétences équivalentes et d'obtenir l'accord préalable du Parc lorsque celui-ci est requis.

9. RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance est **expressément autorisé** dans le cadre de la présente consultation, sauf pour la 1^{er} phase « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la sélection des chantiers-écoles et leur préparation » pour laquelle elle n'est pas recommandée.

Le titulaire pourra confier à un ou plusieurs sous-traitants une partie des prestations, notamment :

- l'intervention des formateurs ;
- la préparation technique des chantiers ;
- toute autre prestation entrant dans l'objet du marché et pouvant légalement être sous-traitée.

Le titulaire demeure **l'interlocuteur unique du Parc** et reste responsable de la bonne exécution de l'ensemble des prestations qui lui sont confiées.

Le titulaire assure la coordination de ses sous-traitants et garantit la cohérence de leurs interventions.

Compléter DC 4 : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

10. DÉCLARATION DES SOUS-TRAITANTS

Le candidat est invité à identifier dès le dépôt de son offre ou au cours de l'exécution du marché les sous-traitants qu'il envisage de mobiliser.

Pour chaque sous-traitant proposé, il indiquera :

- son nom ou sa raison sociale ;
- ses coordonnées ;
- son statut ;
- ses qualifications ;
- ses références ;
- la nature des prestations qui lui seront confiées ;
- le montant maximum des prestations sous-traitées ;
- les conditions de paiement prévues.

Le recours à un sous-traitant est soumis à son acceptation par le Parc et à l'agrément de ses conditions de paiement conformément aux dispositions applicables du Code de la commande publique.

11. PAIEMENT DES SOUS-TRAITANTS

Lorsque les conditions réglementaires sont réunies, le sous-traitant accepté et dont les conditions de paiement ont été agréées pourra bénéficier du **paiement direct par le Parc** pour les prestations qu'il réalise.

Le titulaire devra identifier clairement dans sa proposition les prestations susceptibles d'être sous-traitées ainsi que leur montant.

Le titulaire restera responsable de la coordination administrative et opérationnelle de ses sous-traitants.

12. RÔLE DU TITULAIRE

Le titulaire sera le principal interlocuteur du Parc.

Il assurera notamment :

- La coordination générale de la mission ;
- Les échanges avec le Parc ;
- La coordination des différents intervenants ;
- La planification des interventions ;
- La préparation des chantiers avec la commune;
- La mobilisation des formateurs ;
- Le suivi de la réalisation des formations ;
- La transmission des documents et livrables ;
- Le bilan de l'opération.

Le Parc n'aura pas à assurer directement la coordination entre les différents formateurs ou intervenants mobilisés par le titulaire.

13. LIVRABLES ATTENDUS

Le titulaire fournira notamment :

Pour la phase AMO

- Fiches d'analyse des sites et recommandation recommandations techniques et pédagogiques
- Proposition de sélection des chantiers ;

Pour chaque chantier école

- Programme sur les 3 jours
- Identification des deux formateurs ;
- Préparation technique du chantier ;
- Bilan succinct de la formation.

En fin de mission

Un bilan global pourra être demandé, comprenant notamment :

- Les actions réalisées ;
- Le nombre de participants ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les recommandations pour d'éventuelles actions futures.

14. DURÉE DE LA MISSION

La mission débutera à compter de la notification de la commande.

La période prévisionnelle d'exécution est :

2eme trimestre 2027 et 3eme trimestre 2027

Les quatre stages seront organisés selon un calendrier défini conjointement avec le Parc sur ces périodes.

15. PROPOSITION FINANCIÈRE

Le candidat présentera une proposition financière globale permettant au Parc d'identifier clairement le coût de chaque composante de la mission et les montants prévus pour le mandataire et les sous-traitants.

Voir annexe 1

16. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FRAIS ANNEXES

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration éventuellement nécessaires à l'exécution de la mission devront être intégrés dans l'offre.

Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé.

17. CONTENU DE L'OFFRE

L'offre devra comprendre au minimum :

1. Une présentation du candidat ;
2. Ses références dans le domaine de la pierre sèche ;
3. Une présentation de sa méthodologie ;
4. Une description de l'organisation proposée ;
5. Une présentation de la mission d'AMO ;
6. Une présentation de l'organisation des quatre chantiers école ;
7. L'identification des formateurs envisagés ;
8. L'identification des éventuels sous-traitants ;
9. Les références et qualifications des sous-traitants proposés ;
10. La proposition financière détaillée ;
11. Les éventuelles observations ou propositions d'amélioration du dispositif.

18. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

Valeur technique et méthodologique – 40 %

- Compréhension de la mission ;
- Pertinence de la méthodologie ;
- Qualité de la proposition d'AMO ;
- Organisation proposée pour les quatre chantiers ;
- Capacité à assurer la coordination générale.

Compétences et références – 40 %

- Expérience du candidat ;
- Références en construction en pierre sèche ;
- Expérience dans l'organisation ou l'encadrement de formations ;
- Qualification et expérience des formateurs proposés ;
- Qualité et complémentarité des éventuels sous-traitants.

Prix – 20 %

- Montant global de la prestation ;
- Cohérence du prix ;
- Transparence de la décomposition financière.

19. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être transmises au plus tard :

16/11/2026 à 12 h

par mail à : commande-publique@corbieres-fenouilledes.fr

Objet du courriel :

« Consultation – Chantiers-écoles pierre sèche – [nom du candidat] »

20. VALIDITÉ DES OFFRES

L'offre sera valable pendant **30 jours** à compter de la date limite de remise des offres, sauf indication contraire du candidat.

21. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat certifie l'exactitude des renseignements fournis dans son offre.

Il s'engage, en cas de sélection, à assurer la coordination générale de la mission et la bonne exécution de l'ensemble des prestations prévues.

Il s'engage également à informer préalablement le Parc de toute modification substantielle concernant l'organisation de la mission ou les intervenants mobilisés.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom / raison sociale :

.....

Adresse :

.....

N° SIRET :

.....

Représentant :

.....

Téléphone :

.....

E-mail :

.....

Sous-traitance envisagée

☐ Aucune sous-traitance envisagée

☐ Sous-traitance envisagée dès le dépôt de l'offre

Nombre de sous-traitants envisagés :

Montant estimatif total sous-traité : € HT

Part estimative du marché sous-traitée : %

Liste des sous-traitants proposés :

.....

.....

Fait à, le

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature et cachet :

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE PRIX — RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION

Renseigner la part financière de chaque intervenant sur chaque poste. Les colonnes HT / TTC / TOTAL permettent de distinguer immédiatement la participation du Mandataire et de chaque sous-traitant.

PRESTATION	QUAN TITÉ	UNITÉ	MANDATAIRE	Nom :	SOUS- TRAITANT 1	Nom :	SOUS- TRAITANT 2	Nom :
			Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
PHASE 1								
Visite technique 1	1	journée						
Option visite technique 2 complémentaire	1	journée						
Coordination globale		forfait						
PHASE 2								
Chantier école 1	1	Forfait journée formation						
Chantier école 2	1	Forfait journée formation						
Chantier école 3	1	Forfait journée formation						
Chantier école 4	1	Forfait journée formation						
TOTAL PAR INTERVENANT								

Lecture : le TOTAL de chaque ligne correspond à la participation de l'intervenant concerné. La ligne finale permet de lire directement le montant total porté par le Mandataire, le Sous-traitant 1 et le Sous-traitant 2.

DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR PHASE ET PAR INTERVENANT

Cette synthèse permet d'identifier, pour chaque phase, la participation financière du mandataire et de chacun des sous-traitants. Les montants sont à renseigner par le candidat.

Décomposition des coûts TTC

PHASE	MANDATAIRE	SOUS-TRAITANT 1	SOUS-TRAITANT 2	TOTAL PHASE
PHASE 1 <i>Visites techniques + coordination globale</i>				
PHASE 2 <i>Chantiers école 1 à 4</i>				
TOTAL PHASES <i>Phase 1 + Phase 2</i>				

Rappel : les montants par phase doivent être cohérents avec les montants détaillés dans le tableau principal ci-dessus.